

UN1TÉ

CRS Autoroutières Recrutement PA



UN1TÉ AVAIT TIRÉ LA SONNETTE D'ALARME !

Face à un constat alarmant du niveau des effectifs en Policiers Adjoints (PA) au sein des CRS autoroutières, **UN1TÉ** a saisi la DCCRS et le BUPA pour exiger des mesures rapides et concrètes.

UN1TÉ ENTENDUE !

Suite à nos interventions, un plan national de recrutement spécifique pour les Policiers Adjoints (PA) en CRS Autoroutières est désormais officiellement acté.

Les périodes de recrutement se déclinent par zones :

- Zone SUD-EST : du 16/03 au 30/04
- Zone SUD (Marseille & Toulon) : du 31/03 au 15/05
- Zone IDF : du 16/06 au 03/08
- Zone EST : session confirmée (dates à venir)

UNE PETITE BOUFFÉE D'AIR EN ATTENDANT L'ARRIVÉE D'EFFECTIFS CEA !

UN1TÉ, LE SYNDICAT MAJORITAIRE DES CRS

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS POLICIERS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

27/03/2026

Bagnolet, le 3 juillet 2025



Madame Pascale REGNAULT-DUBOIS

Directrice Centrale des C.R.S.

Ministère de l'intérieur

Place BEAUVAU

PARIS 75008

Objet : Situation des policiers adjoints au sein des Compagnies Républicaines de Sécurité.

Madame la Directrice centrale,

J'ai l'honneur d'attirer respectueusement votre attention sur la problématique persistante du sous-effectif au sein des Compagnies Républicaines de Sécurité. Cette tension, structurelle, impacte durablement l'activité opérationnelle de nos unités. Dans ce contexte, le recours aux policiers adjoints représente, à défaut d'un renfort immédiat, une solution transitoire précieuse, en particulier pour pallier les manques constatés au sein des unités autoroutières.

À ce jour, les effectifs réalisés au sein de la direction centrale des CRS font état de **61** policiers adjoints en activité, pour un effectif de référence fixé à **119**, soit un déficit de **58** agents. Ce déséquilibre compromet le bon fonctionnement des compagnies concernées, d'autant plus que l'effectif de référence a déjà connu une diminution par le passé.

Il semblerait par ailleurs que, dans les autres directions de la Police nationale, les policiers adjoints ne rencontrent pas un tel désintérêt, ce qui interroge sur la spécificité de la situation des CRS et appelle, à ce titre, une analyse approfondie.

Dans ce cadre, et au regard des enjeux liés à la continuité du service public, je me permets de solliciter les éléments suivants :

D'une part, un éclairage sur les difficultés actuellement rencontrées en matière de recrutement et d'affectation des policiers adjoints au sein des compagnies CRS.

D'autre part, l'étude de mesures susceptibles de renforcer l'attractivité de ces postes, notamment par des campagnes de communication ciblées, une valorisation accrue des missions confiées, ou encore la présence systématique de représentants CRS au sein des jurys de sélection.



Il convient de rappeler que nombre de ces agents poursuivent leur engagement au sein de la Police nationale en devenant gardiens de la paix à l'issue de leur contrat, conférant ainsi à leur recrutement un intérêt stratégique certain.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente démarche, et me tiens naturellement à votre entière disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice centrale, l'assurance de ma plus haute considération.

Olivier Cappe

Secrétaire National CRS UN1TE

